

Rappel au secteur de l'esthétique ! Le droit Passerelle de relance est toujours disponible jusque fin mars pour perte de chiffre d'affaires !

Vous connaissez tous aujourd'hui le droit Passerelle qui était durant les périodes de fermeture obligatoire, un revenu de remplacement pour les indépendants contraints au confinement. Vous y avez tous fait appel aux moments les plus aigus de la crise.

A la réouverture des salons et instituts, l'Inasti (administration de la sécurité sociales des indépendants) a alors ouvert également le droit Passerelle comme outil de soutien à la relance. Il s'agissait de donner un soutien financier supplémentaire aux indépendants qui, malgré la réouverture de leur commerce, constataient toujours une baisse importante de leur chiffre d'affaire (baisse d'au moins 40%).

Sachez que cette mesure a été réouverte suite aux différentes décisions du Codeco jusque fin mars 2022. L'Unep tient à vous le rappeler car sur base d'une dernière enquête, notre fédération constate que nombre d'entre vous déplorent toujours une perte de chiffre d'affaires significative. En effet, 56% d'entre vous accusent une baisse entre 30 et 50% de chiffre d'affaires. Les explications sont multiples. Vous constatez soit une baisse de clientèle, soit la même clientèle mais qui consomme moins ou alors qui espace davantage leur rendez-vous.

Vous constatez aussi pour 71% d'entre vous que vos clients ont toujours une certaine crainte du Covid , ce qui a pour effet une moindre fréquentation de vos centres.

Donc n'hésitez pas si vous pouvez démontrer une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 40% d'une période par rapport à la même période de référence en 2019 (soit en mois, soit en trimestre)de demander via votre caisse d'assurances sociales ,le bénéfice de ce droit passerelle pour les mois concernés. **ATTENTION, LE MOIS DE MARS 2022 EST LE DERNIER MOIS, À CE JOUR, OU CE DROIT PASSERELLE EST ENCORE EN VIGUEUR.**

Le conseil de l'Unep : Contactez votre comptable, établissez la preuve de vos pertes et contactez votre caisse d'assurances sociales aussitôt !